

Image not found or type unknown



début de prise en compte de l'ancienneté pour calcul

Par **sange31**, le **08/02/2010** à **19:51**

Bonjour,

j'ai commencé à travailler dans cette entreprise le 4 décembre 2003 mais pour calculer mon ancienneté qui s'élève à 6%, le comptable a dit que cela ne sera pris en compte qu'à partir du mois suivant c'est à dire le 1 janvier 2010, décembre ne comptant pas.

Est ce ainsi que cela se calcule.

Convention collective 0043

Merci de votre réponse